



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce document a été numérisé par le **CRDP de Bordeaux** pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.

Campagne 2010

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

Introduction :

Problématique : les différents outils mis en place par cette loi pour atteindre une égalité des droits et des chances.

Question 1 :

- Structures :
 - . MDPH
 - . CDAPH avec PPS
 - . Développement des structures existantes en milieu ordinaire : CLIS, UPI, SEGPA, EREA.

- Offres de service :
 - . Enseignants référents.
 - . AVS - EVS
 - . SESSAD

- Analyse statistique :
 - . Augmentation du nombre d'enfants handicapés scolarisés.
 - . Augmentation du nombre de places et de structures en milieu ordinaire.
 - . Renforcement de l'accompagnement humain par la création de postes d'AVS/EVS et enseignants référents.

On attend une présentation des différents éléments sous forme structurée et une illustration par des exemples chiffrés.

Tout autre élément pertinent est accepté.

On pénalise tout élément non pertinent (ex : structures pour adultes...).

- Les limites :
 - . Structures encore insuffisantes en milieu ordinaire.
 - . Baisse des moyens pour les établissements spécialisés ; prise en charge d'handicaps plus lourds.
 - . AVS – EVS : profils des postes recrutés déjà en difficulté.
 - Contrats de travail précaires.
 - Manque de formation.
 - . Enseignants référents : manque de formation, problème de budget.
 - . Manque de coordination entre les différents intervenants.
 - . Interprétation différente de la loi qui peut conduire à une discrimination.

CRDP de MONTPELLIER

RÉSERVE AU SERVICE

Question 2 :

On attend que le candidat cite et explique les notions de stéréotypes, préjugés, stigmatisation sociale et discrimination.

Intérêts :

On attend que le candidat illustre ces notions par rapport aux enfants handicapés : stéréotype en fonction du handicap, préjugés visibles selon les activités proposées ou non aux enfants...

Stigmatisation : la scolarisation permet d'éviter les stéréotypes pour les enfants handicapés et non handicapés, permet des inter-relations...

Limites :

- Risque effet de rejet du groupe, exclusion.
- Souffrance de l'enfant.
- Surprotection de l'enfant.
- Manque d'identité positive...

Question 3

1^{ère} orientation : Prise en charge globale.

. Guichet unique : un lieu unique qui regroupe tous les acteurs susceptibles de répondre à l'ensemble des besoins de l'utilisateur.

. Partenariat : Conseil général, Education Nationale, Direction départementale de l'emploi, DDASS, Assurance maladie, Représentants des Associations des personnes handicapées, représentant des établissements médico-sociaux.

2^{ème} orientation : l'utilisateur au centre du dispositif :

- . Formalisation dans un PPC, contractualisation.
- . Usager acteur : participation à la construction.

Exemples d'autres structures possibles : Pôle emploi, CLIC ou toutes autres structures pertinentes.

Argumentation à développer : prise en charge globale, usager au centre du dispositif.

Conclusion :

Des ambitions de la loi difficiles à mettre en œuvre.

BARÈME :

CRITÈRES	QUESTION 1	QUESTION 2	QUESTION 3	TOTAL
Exactitude des connaissances.	2	6	5	13
Rigueur de l'analyse et/ou de la synthèse.	7	0	0	7
Qualité de la réflexion.	5	4	3	12
Connaissance des milieux professionnels.	0	0	2	2
TOTAL	14	10	10	34

Expression/composition : 6/40

Base Nationale des Sujets d'Examens Enseignement Supérieur réseau SCEREN

